

ÉPIDÉMIOLOGIE DANS LES JARDINS, ESPACES VÉGÉTALISÉS ET INFRASTRUCTURES



Focus sur les organismes réglementés et/ou émergents - Synthèse 2019 - (version 2)

RÉDACTION:

Maxime Guérin, chargée d'études, Plante & Cité

En collaboration avec Jérôme Jullien (Expert référent national en «Surveillance biologique du territoire, productions horticoles ornementales et JEVI (jardins, espaces végétalisés et infrastructures)», MAA/DGAL)

Version 2 : mise à jour suite à l'ajout des données relatives à la région PACA

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

Office français de la Biodiversité, dans le cadre du plan Ecophyto II

MERCI À L'ENSEMBLE DES ANIMATEURS-FILIÈRE JEVI ET AUX DIFFÉRENTS OBSERVATEURS du réseau de surveillance biologique du territoire (SBT) Ecophyto qui ont collecté et diffusé les données d'épidémiosurveillance, notamment dans les bulletins de santé du végétal (éditions en JEVI), ayant servi à construire cette synthèse.

MERCI AUX AGENTS DES SRAL/DRAAF, DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, DU DÉPARTEMENT SANTE DES FORÊTS, ET DE L'OEPP qui ont publié et partagé des actualités relatives à la surveillance des organismes nuisibles réglementés et/ou émergents.

POUR CITER CETTE PUBLICATION :

GUERIN M. 2020. *Epidémiosurveillance dans les JEVI - Synthèse nationale 2019 (version 2)*. Plante & Cité, Angers, 14 p.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
<i>Le réseau d'épidémiosurveillance des cultures</i>	4
<i>Qu'en est-il au sein des JEVI ?</i>	4
<i>Où consultez les BSV ?</i>	4
ORGANISMES NUISIBLES RÉGLEMENTÉS - EVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	5
<i>Un nouveau cadre réglementaire européen</i>	5
<i>Evolution de la classification des organismes nuisibles réglementés</i>	5
<i>Quelques exemples d'organismes nuisibles à surveiller dans les JEVI</i>	5
SUIVI DES ORGANISMES NUISIBLES RÉGLEMENTÉS	7
<i>Chancre coloré du platane (<i>Ceratocystis platani</i>)</i>	7
<i>Xylella fastidiosa</i>	8
<i>Charançon rouge des palmiers (<i>Rhynchophorus ferrugineus</i>)</i>	9
<i>Capricornes asiatiques (<i>Anoplophora chinensis</i>, <i>A. glabripennis</i>)</i>	10
SUIVI DES ORGANISMES ÉMERGENTS ET DE QUALITÉ.	11
<i>Organismes déjà présents en France</i>	11
<i>Organismes signalés pour la 1^{re} fois en 2018-2019</i>	12
<i>Le tigre de la vipérine (<i>Dictyla indigena</i>)</i>	12
<i>Le puceron de l'Aloe (<i>Aleophagus myersi</i>)</i>	12
<i>Le thrips de l'Aloe (<i>Hercinothrips dimidiatus</i>)</i>	13
<i>Le charançon noir du figuier (<i>Aclees foveatus</i>)</i>	13
LES ORGANISMES À SUIVRE	13
<i>Guide des protocoles de suivi</i>	13

PRÉAMBULE

♦ Le réseau d'épidémiosurveillance des cultures

Conformément à la circulaire ministérielle du 4 mars 2009, le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation a souhaité consolider et structurer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs et des effets non-intentionnels des pratiques agricoles sur les écosystèmes. L'objectif du réseau d'épidémiosurveillance est de suivre l'évolution des organismes nuisibles sur le territoire national (métropole et DOM) pour permettre une évaluation plus précise du risque, un meilleur raisonnement des interventions phytosanitaires et une réduction du nombre de traitements, à la faveur des méthodes alternatives disponibles en lutte intégrée. Ce dispositif s'inscrit dans l'axe 1 du plan Ecophyto II.

L'épidémiosurveillance des cultures Ecophyto a été mis en place à partir de 2009 dans chaque région, sous l'égide de la Direction Générale de l'Alimentation (Sous - Direction de la Qualité, de la Santé et de la Protection des Végétaux). Il a conduit à la création de Comités Régionaux d'Epidémiosurveillance dont les missions sont :

- d'élaborer le schéma régional d'épidémiosurveillance,
- de coordonner l'action des partenaires professionnels,
- d'animer le réseau d'observateurs mis en place, constitué notamment par des représentants techniciens des chambres départementales d'agriculture, des instituts techniques, des Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), ainsi que des professionnels des productions agricoles et de l'entretien des JEV...

- d'organiser la collecte des données d'observations en vue de les agréger dans un système d'information mutualisé et centralisé (base Epiphyt : <http://agriculture.gouv.fr/epidémiosurveillance-le-système-d'information-epiphyt>),
- de désigner un animateur régional inter-filières et des animateurs-filières (un par filière suivi : grandes cultures, vigne, JEV...).
- de publier périodiquement des Bulletin de Santé du Végétal (BSV), bulletins d'informations sur la situation phytosanitaire des différentes filières. Pour en savoir plus :

♦ Qu'en est-il au sein des JEV ?

Ces dernières années, le budget consacré à l'épidémiosurveillance a été réduit. En conséquence, les réseaux régionaux ont dû être réorganisés. Dans une partie des régions, les arbitrages budgétaires ont conduit à fermer le réseau dédié au suivi des JEV. Sur les 12 réseaux existants en 2018, seuls 6 ont pu être maintenus en 2019 (région Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Corse, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, PACA).

♦ Où consultez les BSV ?

Les BSV sont disponibles sur les sites des DRAAF, des chambres régionales d'agriculture ou des FREDON de votre région.

Vous trouverez les liens pour y accéder ici : https://www.ecophyto-pro.fr/bulletins_de_sante/carte/n:322

Synthèse nationale d'épidémiosurveillance dans les JEV - Evolution du contenu

La diminution du nombre d'éditions de BSV JEV en 2019 ne permet plus d'avoir une vision nationale sur les problématiques phytosanitaires spécifiques à ce type d'espaces. En conséquence, le contenu de la synthèse nationale a été revu et se focalisera principalement sur les organismes nuisibles réglementés et/ou émergents, pour lesquels d'autres sources (surveillance programmée officielle, surveillance événementielle) permettent de compléter les données. Au delà des **données disponibles dans les différentes éditions de BSV**, sont également intégrées des informations issues des **EPPO Reporting**, des **plateformes internet des DRAAF/SRAL**, du **Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation** et du **Département Santé des Forêts**.

ORGANISMES NUISIBLES RÉGLEMENTÉS - ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE EUROPÉEN

Depuis le 14 décembre 2019, la réglementation relative à la santé des végétaux a évolué en Europe et en France. Le règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux est entré en application en abrogeant la directive 2000/29/CE.

Ce règlement introduit notamment une nouvelle classification des organismes nuisibles aux végétaux. Pour se conformer avec cette nouvelle classification, le droit

national doit être révisé, ce qui induira une évolution des différents textes français relatifs aux organismes nuisibles soumis à des mesures de lutte obligatoire et aux dangers sanitaires.

Pour en savoir plus sur ce nouveau cadre réglementaire : <https://agriculture.gouv.fr/sante-des-vegetaux-un-nouveau-cadre-reglementaire-evolution-des-obligations-pour-les-professionnels>

Evolution de la classification des organismes nuisibles réglementés

Les organismes nuisibles visés par la réglementation européenne sont ceux non présents ou émergents en Europe pour lesquels les analyses de risques ont révélé un impact potentiel inacceptable d'un point de vue économique, social, ou encore patrimonial en cas d'établissement.

Il existe 4 statuts différents pour ces organismes nuisibles réglementés en fonction de leur dangerosité et de leur répartition actuelle :

- Les **organismes de quarantaine**, absents ou émergents en Europe, mais que l'on peut encore espérer éradiquer.
- Les **organismes de quarantaine prioritaires**, considérés comme les plus graves parmi ceux-ci.

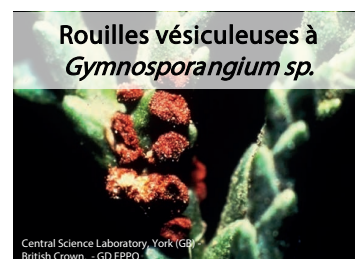
• Les **organismes de quarantaine en zones protégées**, présents en Europe, mais dont on souhaite éviter la présence dans les zones encore indemnes.

• Les **organismes réglementés non de quarantaine**, présents dans certaines zones de l'UE, mais dont l'incidence économique est inacceptable.

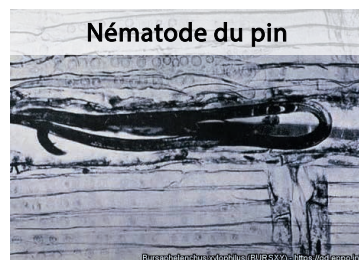
Les listes d'organismes réglementés issues de ce nouveau règlement constituent une mise à jour des listes préexistantes et seront régulièrement réadaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire européenne et mondiale.

◆ Quelques exemples d'organismes nuisibles réglementés à surveiller dans les JEVI

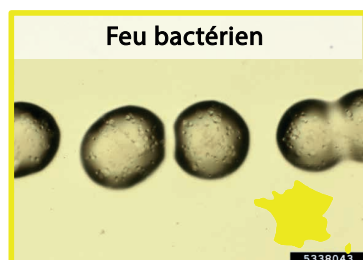
Organismes de quarantaine de l'Union Européenne



Organismes de quarantaine prioritaires



Organismes réglementés non de quarantaine



Si sur Maloïdés destinés à la plantation
(à l'exclusion des semences)

Si sur châtaigniers destinés à la
plantation (à l'exclusion des semences)

Si sur fuchsias destinés à la plantation
(à l'exclusion des semences)



Si sur palmiers destinés à la plantation
(à l'exclusion des semences)

Si sur pins destinés à la plantation
(à l'exclusion des semences)

Toute observation (ou suspicion) de ces différents bio-agresseurs et/ou de leurs symptômes est à signaler au SRAL de la région concernée.

SUIVI DES ORGANISMES NUISIBLES RÉGLEMENTÉS

Attention ! Les données d'observation et de répartition présentées ici sont celles issues du réseau d'épidémiosurveillance SBT Ecophyto en JEVI, complétées par celles disponibles sur les sites des DRAAF/SRAL, et peuvent, dans certains cas, ne représenter qu'une vision partielle de la répartition réelle de l'espèce sur le territoire.

♦ Chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*)

Soumis à un arrêté complémentaire spécifique - Arrêté ministériel du 22/12/2015 consolidé relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré du platane, complété par des arrêtés préfectoraux.

• **Répartition des signalements** : la maladie continue de progresser sur les territoires déjà reconnus contaminés et a été pour la 1^{ère} fois détectée dans la moitié nord de la France au sein de 2 régions (Ile-de-France, Pays de la Loire).

• Occitanie : 120 communes touchées, réparties sur 10 départements. En 2019, en milieu « sec », 421 plantes (dont 64 contaminés) ont été notifiés pour abattage par le SRAL. Le long du Canal du Midi, les foyers progressent sur le tronçon à l'aval de Castelnau-dary et la ville de Toulouse fait désormais partie des communes contaminées.

• Corse : aucun foyer signalé.

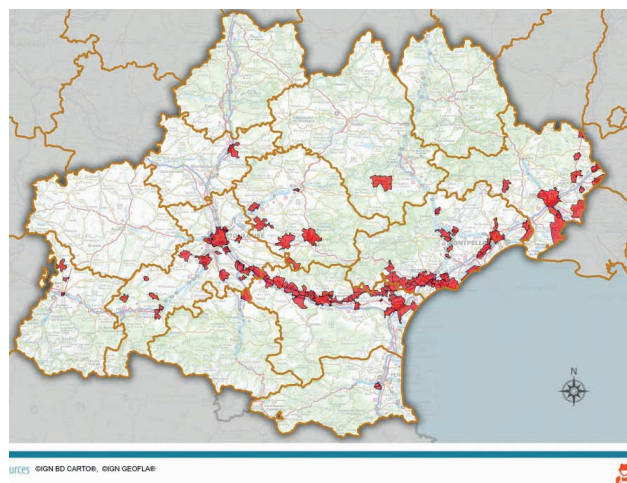
• Nouvelle-Aquitaine : aucun nouveau foyer signalé.

• Pays de la Loire : à Nantes (44), des symptômes suspects ont été déclarés en mai sur un alignement d'arbres d'une place de marché. Des analyses ont permis de confirmer la présence en juin. Sur l'alignement, 2 platanes étaient atteints. L'ensemble de l'alignement a été abattu conformément aux dispositions réglementaires. L'ensemble de la commune de Nantes est considérée zone délimitée.

• Ile-de-France : à Antony (92), signalement en octobre sur un alignement d'arbres le long d'une route. Les analyses ont permis de confirmer la contamination de 14 arbres. Les 120 arbres de l'alignement ont été abattus avec application de mesures prophylactiques strictes. L'ensemble de la commune est considéré zone délimitée. D'autres signalements suspects se sont révélés négatifs.

La découverte de foyers a conduit à un abattage des platanes atteints, ainsi que des platanes sains avoisinants dans un rayon de 35 mètres, entraînant une destruction importante du patrimoine arboré. Son statut d'organisme de quarantaine de l'Union pourrait cependant permettre de passer en stratégie d'enrayement dans les zones où il est trop tard pour envisager l'éradication afin de limiter l'impact sur le patrimoine arboré (cf. Canal du Midi où des platanes ont été abattus par milliers).

Pour en savoir plus sur cet organisme : <http://agriculture.gouv.fr/le-chancre-couleur-du-platan>



Carte des communes contaminées par le chancre coloré sur le territoire occitan en mai 2019 (DRAAF-SRAL Occitanie)



Symptôme en flamme sur écorce de platane contaminé par le chancre coloré (M. Guérin, Plante & Cité)

♦ *Xylella fastidiosa*

Soumis à un arrêté complémentaire spécifique - Arrêté ministériel du 23/12/2015 relatif aux mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union Européenne de *Xylella fastidiosa* (Wells et al.) modifié, en lien avec les décisions d'exécution européenne régulièrement mises à jour, complété par des arrêtés préfectoraux.

Cette espèce de bactérie comprend différentes sous-espèces et souches, chacune étant capable d'infecter un panel spécifique d'espèces végétales avec une virulence variable. Au total, plus de 500 plantes-hôtes potentielles ont pu être identifiées dans le monde. Certaines de ces sous-espèces et souches représentent une menace pour les végétaux d'ornement, les plantations d'agrumes ou l'arboriculture fruitière, d'autres pour les oliveraies (sous-espèce *pauca*), d'autres enfin pour les vignobles (sous-espèce *fastidiosa* - maladie de Pierce). Cette maladie est transmise par des insectes piqueurs-suceurs du xylème (sève brute) tels que les cercoptes et cicadelles, dont en particulier le cercope des prés (*Philaenus spumarius*) en Europe.

La France est dotée depuis septembre 2014 d'un plan national de lutte contre cet organisme. La Corse est passée en stratégie d'enrayement : le pathogène étant trop largement répandu pour être éradiqué, les mesures de gestion sont adaptés pour limiter l'impact sur le patrimoine végétal (abattage/arrachage en général limité aux végétaux-hôtes contaminés).

Pour en savoir plus sur cet bactérie : <http://agriculture.gouv.fr/>



Brûlures foliaires sur laurier-cerise, provoqués par le développement de *X. fastidiosa* (Françoise Petter, Eppo)

[xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux](#)

· *Répartition des signalements* : la bactérie, présente en France depuis 2015, n'a pas été détectée dans de nouvelles régions et les zones contaminées évoluent peu. Elle est présente en Corse et dans 19 communes pour 165 foyers de la région PACA (dans le 06 et le 83 - 1 nouvelle contaminée en 2019). En revanche, on découvre progressivement de nouvelles essences végétales sensibles.

En 2019, on a pour la 1^{ère} fois recensé des oliviers contaminés en France au sein de zones déjà infectées : 1 à Menton

(sous-espèce *pauca*), 1 à Antibes. Les oliviers et autres végétaux de *Xylella* présents au sein de la zone infectée ont été abattus (à l'exception des oliviers séculaires d'aspect sain qui sont étroitement suivis).

· *Végétaux infestés* : essentiellement sur **polygale à feuilles de myrte** (*Polygala myrtifolia*) mais aussi sur arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), liseron argenté (*Convolvulus cneorum*), coronille glauque (*Coronilla glauca*), marguerite des savannes (*Euryops chrysanthemoides*), *Grevillea juniperina*, immortelle d'Italie (*Helychrisum italicum*), lavande officinale (*Lavandula angustifolia*), lavandin (*Lavandula x intermedia*), chèvrefeuille du Japon (*Lonicera japonica*), amandier (*Prunus dulcis*), faux genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), *Veronica elliptica*, *Westringia fruticosa*.



Polygale à feuilles de myrte contaminé par *X. fastidiosa* (Bruno Legendre, Anses Plant Health Laboratory, Angers (FR), <https://gd.eppo.int/>)

♦ Charançon rouge des palmiers (*Rhynchophorus ferrugineus*)

Soumis à un arrêté complémentaire spécifique - Arrêté du 25 juin 2019 remplaçant l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* (olivier), complété par des arrêtés préfectoraux.

→ Eléments méthodologiques sur les méthodes d'observation et de suivi

Un suivi du vol des imagos est effectué par piégeage du début du printemps au début de l'hiver.

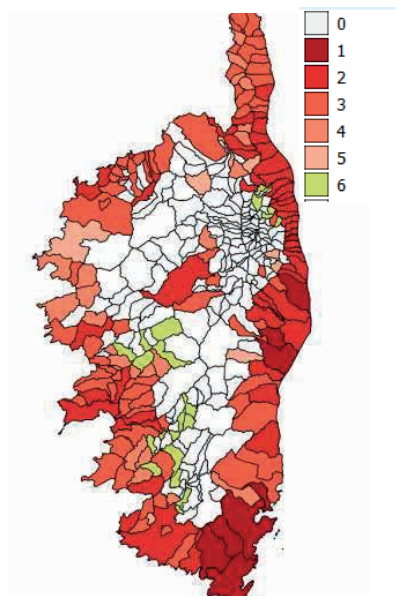


Larve, nymphe et adulte de *R. ferrugineus* (Christina Hoddle, University of California - Riverside, Bugwood.org)

→ Etat de la pression parasitaire

• Répartition des signalements :

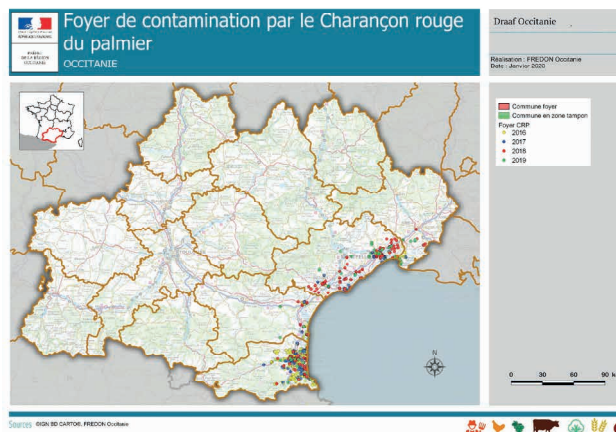
• Corse : observé pour la 1^{re} fois sur un pied de *Strelitzia reginae*. Les charançons qui s'y étaient développés étaient de petite taille. Le risque de développement d'attaques sur cette essence sont jugées cependant plutôt faible (nécessite la présence de palmiers contaminant à proximité, sujet de taille suffisante ...). 188 communes sont actuellement contaminées (52%).



Carte des communes contaminées en Corse en 2019 selon l'intensité (FREDON Corse)

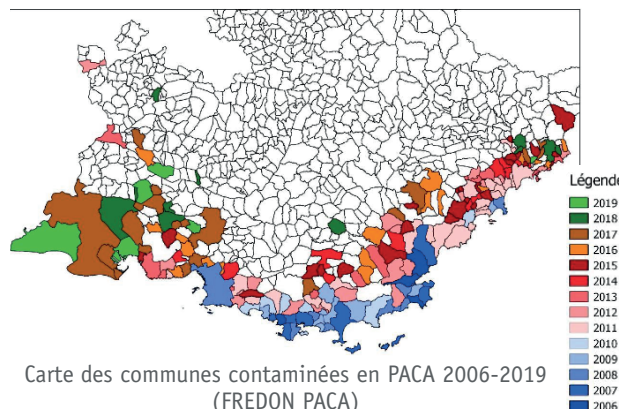
• Nouvelle-Aquitaine : Pas de nouveau signalement.

• Occitanie : présent sur l'ensemble des départements cotiers. Des foyers ont été répertoriés dans 36 communes en 2019, avec 157 communes concernées par des foyers depuis 2016 (81 dans le 64, 59 dans le 34, 9 dans le 11, 8 dans le 30).



Carte des communes contaminées sur le territoire occitan en février 2019 (DRAAF-SRAL Occitanie)

• PACA : des attaques signalées dans différentes communes, dans le 06 en particulier, 6 nouvelles communes contaminées (1 dans le 06, 4 dans le 13, 1 dans le 84), pression plus intense qu'en 2018.



Carte des communes contaminées en PACA 2006-2019 (FREDON PACA)

Malgré les mesures réglementaires, la lutte collective ne permet pas actuellement de réguler suffisamment les populations, ni de stopper leur progression. En complément des mesures de lutte, il convient de vérifier l'état sanitaire des plantes en cas d'achat en provenance de zones possiblement infestées.

Pour en savoir plus sur cet organisme : <http://agriculture.gouv.fr/le-charancon-rouge-du-palmier>



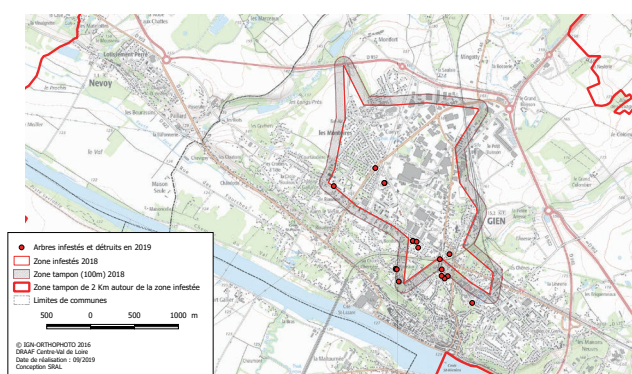
Palmiers dépérissants suite à une attaque de *R. ferrugineus* (R. Ferrara - NPPO Campania region (IT), <https://gd.eppo.int/>)

♦ Capricornes asiatiques (*Anoplophora chinensis*, *A. glabripennis*)

Soumis à des arrêtés complémentaires spécifiques - Arrêté ministériel du 28/05/03 relatif à la lutte contre *A. glabripennis* modifié, arrêté ministériel du 01/07/03 relatif à la lutte contre *Anoplophora chinensis* modifié, complété par des arrêtés préfectoraux

Ces espèces d'insectes xylophages, originaires d'Asie, sont localement présentes en Europe depuis le début des années 2000. Très polyphages, elles s'attaquent surtout aux essences ligneuses à bois tendre. Des arbres jusqu'alors en parfaite santé peuvent dépérir en 3-5 ans une fois infestés. Les 2 espèces ont déjà été détectés en France, avec des foyers qui ont pu être éradiqués, d'autres toujours actifs. Pour ce qui est d'*A. glabripennis* :

- Alsace : le foyer de Strasbourg (67), découvert en 2008, est éradiqué. Aucun nouvel arbre contaminé n'a été découvert dans la zone depuis 2014.
- Centre : le foyer en cours d'éradication. la campagne de surveillance hivernale 2018-2019 du foyer de Gien (45) a permis de détecter 19 nouveaux arbres atteints. Situés au cœur du foyer ou à proximité, ils ont été abattus. Pas de nouvelle détection lors de la campagne de surveillance estivale.



Foyer de Gien, Zone délimitée - Sept 2019
(DRAAF/SRAL Centre Val de Loire)



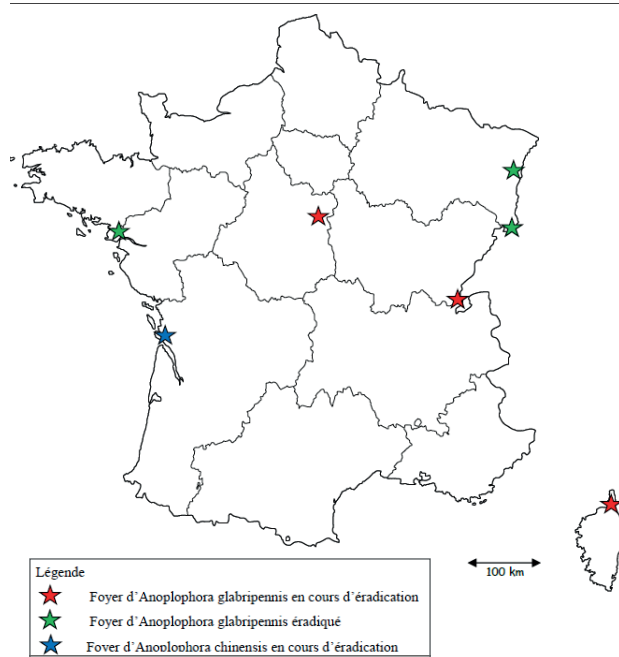
Anoplophora glabripennis (ANOLGL) - <https://gd.eppo.int/>

- Corse : le foyer découvert au sud de Bastia en 2013 est toujours en cours d'éradication. Les principales essences touchées sont l'érable, l'orme et le peuplier, et dans une moindre mesure le saule, le tilleul, le marronnier d'Inde, le platane, le cerisier et l'éléagnus.
- Auvergne-Rhône-Alpes : 8 arbres (4 érables, 2 saules et 2 marronniers) ont été nouvellement infestés puis abattus sur le foyer de Divonne-les-Bains (01), découvert en 2016.
- Ailleurs, pas de nouveaux signalements.

Pour ce qui est d'*A. chinensis* :

- Nouvelle Aquitaine : le foyer mis en évidence le 4 juillet 2018 dans un jardin privé a entraîné des mesures de gestion de foyer, et ceci notamment à partir de janvier 2019 (arrachage de 36 érables, 10 agrumes et 154 rosiers, chez une cinquantaine de propriétaires).

Pour en savoir plus sur les capricornes asiatiques : <https://agriculture.gouv.fr/elements-dinformation-sur-les-capricornes-asiatiques>



Répartition des foyers de capricornes asiatiques en avril 2020 (Jérôme Jullien, MAA/DGAL)

Trous de sortie et d'oviposition d'*A. glabripennis* sur érable (Matteo Maspero, Fondazione Minoprio, Vertemate con Minoprio, <https://gd.eppo.int/>)

SUIVI DES ORGANISMES ÉMERGENTS ET DE QUALITÉ

ORGANISMES DÉJÀ PRÉSENTS EN FRANCE

ORGANISME	OBSERVATIONS	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Papillon palmivore (<i>Paysandisia archon</i>)	. Corse : pas de nouveau foyer signalé . Nouvelle Aquitaine : de nombreuses attaques signalées - dans le 33 surtout, mais aussi dans le 24, le 40 et le 64 - entraînant dans les pires cas la mort des palmiers atteints . PACA : signalements plus nombreux qu'en 2018, dans le 06 mais aussi le 83, attaques observées sur <i>Chamaerops humilis</i> et <i>Trachycarpus fortunei</i>	. Originaire d'Amérique du Sud . Présent en France depuis le début des années 2000
Punaise réticulée du chêne (<i>Corythucha arcuata</i>)	. Nouvelle-Aquitaine : de fortes attaques dans le 64 sur le foyer préexistant, de nouveaux foyers dans le 33, le 16 et le 64 avec une progression vers le sud	. Originaire d'Amérique de l'Ouest . Découverte en France à Toulouse en 2017 puis dans le 64 en 2018 . Pour en savoir plus : http://bit.ly/Carcuata.



Larves de *P. archon*
(Victor Sarto i Monteys, Servei de Proteccio dels Vegetals, Bugwood.org)



Perforation de palmes dues aux chenilles de *P. archon* (Victor Sarto i Monteys, Servei de Proteccio dels Vegetals, Bugwood.org)



Imago de *C. arcuata*
(Joseph Berger, Bugwood.org)



Cartographie de l'évolution des signalements de papillon palmivore d'août 2018 à septembre 2019 en Nouvelle Aquitaine
(J. Rodriguez - FREDON Nouvelle Aquitaine)



Zone d'attaque de la punaise réticulée du chêne - (situation évolutive - 2019 (J. Rodriguez - FREDON Nouvelle Aquitaine)

ORGANISME	OBSERVATIONS	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Brun du pélargonium (<i>Cacyreus marshalli</i>)	Recrudescence des signalements en 2019 . Corse : présence généralisée, dégâts parfois importants . Nouvelle Aquitaine : présent sur toute la région, observé en particulier dans le 17 - La Rochelle, Royan (nouveau foyer)- et sur l'Ile de Ré (nouveau foyer) . PACA : des dégâts observés dans le 06	. Originaire d'Afrique du Sud . Présente en France depuis 1997
Scolyte noir du caféier (<i>Xylosandrus crassiusculus</i>)	. Nouvelle Aquitaine : présence signalé pour la 1e fois dans la région, dans le bois de Giche (64) dans un environnement de chênes, châtaigniers et trembles ainsi que dans le 40 (Saint-Maurice-sur-Adoure) sur lilas des Indes	. Originaire d'Asie . 1e signalement au début des années 2000 (Italie), en France en 2014 . Pour en savoir plus sur cette organisme : http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Xylosandrus-crassiusculus,1648
Scolyte des rameaux du caféier (<i>Xylosandrus compactus</i>)	PACA : des dégâts signalés sur laurier sauce, magnolia, chêne, arbousier et camphrier dans le 06	. Originaire d'Asie, se développe sur de nombreuses essences ligneuses . 1e signalement en France en 2016 (PACA) . Pour en savoir plus sur cette organisme : https://www.cabi.org/isc/datasheet/57234
Tigre du laurier-sauce (<i>Stephanitis lauri</i>)	. PACA : des dégâts signalés dans différentes communes du 06	. Origine inconnue à ce jour . 1e signalement en France en 2017 (PACA)
Charançon de l'agave (<i>Scyphophorus acupunctatus</i>)	. Corse : observé dans le secteur de Porto-Vecchio et de Balagne. En 2019, assainissement d'importants foyers dans le secteur de Porto-Vecchio et de Cargèse . Nouvelle Aquitaine : aucun signalement . PACA : observé sur agave et yucca, de plus en plus d'attaques signalées en zone littoral, dans le 06 et le 83 notamment	. Originaire d'Amérique Centrale, spécifique des Agavacées . Présent en Corse depuis 2016 . Pour en savoir plus : https://fredon.fr/corse/corse/le-charancon-de-lagave



Chenille, dégâts et déjections de *C. marshalli* (Victor Sarto i Montey, Servei de Proteccio dels Vegetals, Bugwood.org)



Cylindres de sciure expulsés à la sortie des galeries creusées par les adultes de *X. crassiusculus* (Dr Andrea Minuto, Centro di Saggio, CERSAA, Albenga (IT), <https://gd.eppo.int>)



Arbre dépérissant sous l'action de *X. crassiusculus* (Dr Andrea Minuto, Centro di Saggio, CERSAA, Albenga (IT), <https://gd.eppo.int>)



Dégâts de *X. compactus* sur rameau (JScot Nelson, University of Hawaii at Manoa, Bugwood.org)



Adulte de *X. compactus* (Lyle Buss, University of Florida, Bugwood.org)



Adulte de *S. acupunctatus* (Jennifer C. Girón Duque, University of Kansas, Bugwood.org)

ORGANISMES SIGNALÉS POUR LA 1^E FOIS EN 2018-2019

♦ Le tigre de la vipérine (*Dictyla indigena*)

Cette punaise, déjà présente au Cap Vert, à Madère et aux Canaries, a été découverte pour la 1^e fois en France à l'automne 2019 sur l'Île de Bréhat (35) sur les variétés de vipérines de Madère et des Îles Canaries auxquelles elle est inféodée. Cet insecte piqueur-suceur induit des dépigmentations du feuillage et peut, en cas de fortes attaques, affaiblir la plante et limiter sa croissance.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/DIndigena>



Adulte de *D. indigena* (JC Streito, INRAE)

♦ Le thrips de l'Aloe (*Hercinothrips dimidiatus*)

Originaire d'Afrique du Sud, ce thrips a été détecté pour la 1^e fois en France en septembre 2018 à Ajaccio sur massifs d'*Aloe arborescens*. Il a depuis également été observés sur le littoral Sud-Ouest, dont l'Île Rousse et à Bastia. Présents sur de nombreux massifs de bords de mer, ses piqûres entraînent des dessèchements importants. Les plantes les moins atteintes ont pu refleurir pendant l'hiver mais de façon moins abondante. Son développement est favorisé par les conditions chaudes et sèches, de plus en plus présentes en Corse ces dernières années.

En PACA, il n'existe qu'un foyer connu dans un jardin privé situé à Sanary-sur-Mer (83).

♦ Le puceron de l'Aloe (*Aleophagus myersi*)

Ce puceron, largement présent en Afrique subsaharienne et en Californie, est présent en Europe sous serre en Espagne depuis 2002. Il a été pour la 1^e fois observé en France en Corse à Sainte-Lucie-de-Porto Vecchio.



A. myersi (Jeffrey W. Lotz, Florida Department of Agriculture and Consumer Services, Bugwood.org)

♦ Le charançon noir du figuier (*Aclees foveatus*)

Ce ravageur originaire d'Asie et se développant sur végétaux du genre *Ficus* a été détecté pour la 1^e fois en France en 2019

- en PACA en juin : découvert au sein d'un verger bio de figuiers situé dans la vallée de Sauvebonne à Hyères (83).
- en Corse en novembre : 1 individu a été trouvé dans la plaine orientale (hors verger de figuiers). Il avait également été détecté en juin en Italie.

L'insecte consomme les feuilles et les bourgeons, et fore des cavités dans le collet des figuiers. Les larves consomment l'aubier. La circulation de sève s'en retrouve bloqué ce qui induit un affaiblissement progressif de l'arbre, des chloroses foliaires, des avortements de fruits voir des dépérissements.

LES ORGANISMES À SUIVRE

GUIDE DES PROTOCOLES DE SUIVI

Publié en 2018, le 'Guide des protocoles du suivi des organismes nuisibles aux JEVI' (version 2) rassemblent les protocoles de suivi harmonisés à utiliser dans le cadre de l'épidémiosurveillance des JEVI professionnelles et rappellent, par groupes agronomiques, les principaux ravageurs et maladies susceptibles de se développer sur ces espaces.

Le guide est à télécharger ici : <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/174/>



Epidémiosurveillance dans les JEVI : Focus sur les organismes réglementés et émergents - Synthèse nationale 2019.

Sur la base des données issues du dispositif d'épidémiosurveillance des jardins et espaces verts et des réseaux de suivi des organismes réglementés, cette synthèse dresse un bilan des principales problématiques phytosanitaires réglementés ou émergentes observées dans l'année.

Pour citer cette publication :

GUERIN M., 2020. *Epidémiosurveillance dans les JEVI : Focus sur les organismes réglementés et émergents - Synthèse nationale 2019 (version 2)*. Plante & Cité, Angers, 14 p.